



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAU (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancy : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004326

Rapport n°1.2.2 - Création d'un poste de Préfigurateur de la SPL Destination Besançon auprès de la DGA du Pôle Développement

Création d'un poste de Préfigurateur de la SPL Destination Besançon auprès de la DGA du Pôle Développement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

La CAGB, en lien étroit avec la Ville, a conduit depuis l'été 2017 une réflexion baptisée « Destination Besançon » portant sur l'évolution de l'Office de Tourisme communautaire et élargie rapidement à l'Office de Commerce de la Ville de Besançon.

Partant du constat que les outils actuels n'étaient pas suffisamment en phase avec les attentes et ambitions pour le territoire en termes de promotion, rayonnement et attractivité, des évolutions sont apparues indispensables. Présentée en commission 7 et en bureau débat, l'évolution vers une Société Publique Locale (SPL) « Destination Besançon » est apparue comme la formule la plus en adéquation avec les attentes des élus.

Afin de mobiliser l'ensemble des partenaires autour de cette évolution, de préciser ses contours et d'enclencher le processus, il est proposé que la CAGB nomme rapidement un préfigurateur. L'agent recruté pourrait avoir vocation par la suite à prendre la direction de la SPL une fois celle-ci créée, via mise à disposition par la CAGB ou embauche en direct par la SPL sous contrat de droit privé.

I. Contexte

La CAGB, en lien étroit avec la Ville, a conduit depuis l'été 2017 une réflexion baptisée « Destination Besançon » portant sur l'évolution de la gouvernance, du statut et de l'organisation de l'Office de Tourisme communautaire.

Partant du constat que l'outil actuel Office de Tourisme n'était plus en phase avec les attentes et ambitions pour le territoire en termes de promotion, rayonnement et attractivité, des évolutions sont apparues indispensables.

La réflexion a rapidement intégré la question de l'Office de Commerce de la Ville de Besançon avec l'idée de regrouper les deux structures. Ces dernières présentent en effet des similitudes en termes de gouvernance, d'organisation et de missions confiées.

Une analyse et des propositions ont été présentées à l'automne 2017 en bureau débat, ainsi qu'en commission 7.

Concernant le statut, la Société Publique Locale (SPL) apparaît comme la formule la plus en adéquation avec les attentes des élus en termes de gouvernance, de contrôle, d'outil adapté aux missions confiées, d'implication des professionnels et d'évolution.

Afin de concerter et de mobiliser les partenaires et professionnels locaux autour de cette évolution, de préciser les contours et les missions du futur outil et de le mettre en place, il est proposé de nommer rapidement un préfigurateur.

Il est proposé que ce soit la CAGB qui recrute ce préfigurateur sur un poste mutualisé. L'agent recruté serait par la suite éventuellement mis à disposition ou embauché en direct par la SPL sous contrat de droit privé une fois celle-ci créée.

La personne recrutée sera sous la responsabilité de la DGA du pôle développement.
Elle pourrait être amenée à prendre ensuite la direction de la SPL.

II. Evolution envisagée

Il est nécessaire de créer un poste de préfigurateur de la SPL « Destination Besançon » à temps complet dans les effectifs permanents de la CAGB.

Poste : catégorie A ou A+, cadre d'emploi des administrateurs, attachés ou ingénieur en chef, ingénieur territoriaux.

Rattachement : DGA du pôle développement

Poste à temps complet

Missions :

- mobiliser et fédérer les partenaires et acteurs locaux autour du projet de SPL, en faveur d'une ambition et d'une stratégie d'actions partagées,
- définir les statuts de la SPL, le contour de ses missions (actions de promotion, marketing, commercialisation, animation...) découlant de la stratégie en cohérence avec les missions confiées par les collectivités,
- piloter l'élaboration du projet stratégique et opérationnel de la future structure "Destination Besançon" : construire le futur outil avec les élus et les partenaires associés
- piloter la mise en place effective de la SPL et notamment l'installation des instances et son organisation en termes de ressources logistiques et humaines,
- Anticiper sur le modèle économique et le fonctionnement de la future structure
- apporter son expertise sur les stratégies et politiques touristiques et commerciales.

Le profil recherché porte sur un profil de développeur doublé de grande qualités de manager, disposant d'une expérience de direction de structure de développement, SEM, SPL, d'une expérience réussie en termes de développement ou d'aménagement territorial ou de pilotage d'un grand projet, avec une bonne connaissance à la fois du monde territorial et du secteur privé.

La définition des missions de la SPL devra se faire dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de l'attractivité et du rayonnement du Grand Besançon. Le préfigurateur devra alimenter des réflexions avec les partenaires et proposera des évolutions pour optimiser la répartition des missions entre la future structure, et les services des deux collectivités intervenant en matière de commerce, tourisme, communication touristique.

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. T. MORTON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de préfigurateur de la SPL « Destination Besançon » relevant du cadre d'emploi des administrateurs, attachés, ingénieurs en chef, ou ingénieurs territoriaux au sein du pôle développement.

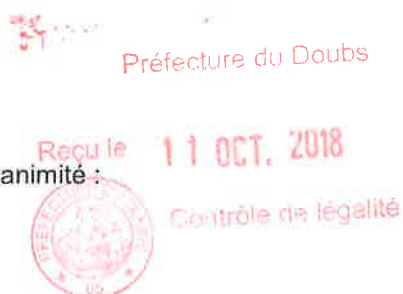
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 3



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président